

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la direction des services techniques de la communauté d'agglomération d'Ingeagglo (130 000 habitants), en charge des déplacements de la ville d'Ingéville (40 000 habitants). La compétence voirie a été transférée à la communauté d'agglomération.

Le maire d'Ingéville, également président d'Ingeagglo, est préoccupé par la saturation des voiries reliant le centre-ville et la gare, située en périphérie. Celle-ci draine 20 000 voyageurs par jour et est saturée en stationnement ventouse. Les bus en rabattement vers la gare sont notamment bloqués dans la congestion routière, à laquelle contribuent de nombreux poids lourds.

Le maire souhaite que soit favorisée la vitesse commerciale des bus, via des aménagements spécifiques, et inciter les usagers de la gare à privilégier les transports en commun pour s'y rendre.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'amélioration de la vitesse commerciale des bus.

8 points

Dans un second temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles pour améliorer la vitesse commerciale des bus entre le centre-ville et la gare, et favoriser ainsi l'accès à cette dernière.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Fiche technique. Les solutions pour améliorer la performance des lignes de bus » (extraits) - *Cerema* - mai 2022 - 10 pages
- Document 2 :** « Compte-rendu. Réunion publique du 20/06/2019. Présentation des résultats de l'étude mobilité sur l'évolution du plan de circulation et de stationnement. » (extrait) - *Ville de Rumilly* - 3 pages
- Document 3 :** « Guide des aménagements en faveur des transports en commun routiers réguliers » (extraits) - *iledelfrance-mobilites.fr* - consulté en décembre 2022 - 7 pages
- Document 4 :** « Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg » (extraits) - *Ville de L'Isle-Jourdain* - 16 septembre 2021 - 6 pages
- Document 5 :** « "Les vélos ralentissent les bus." Vraiment ? » - Olivier Razemon - *lemonde.fr* - 14 décembre 2022 - 1 page
- Document 6 :** « Des aménagements innovants pour des transports collectifs performants : synthèse des échanges (journée technique) » (extrait) - *Cerema* - 25 mars 2021 - 3 pages

Document 7 : « Délibération n°2020-18 du conseil du 24 janvier 2020. Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation » (extraits) - *Bordeaux Métropole* - 5 pages

Document 8 : « La voie de bus, un outil pour fluidifier la circulation » - Françoise Sigot - *Techni.Cités#313* - mail 2018 - 1 page

Dans le cadre de sa politique environnementale, la cellule pédagogique nationale privilégie des impressions en noir et blanc. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.